

LAURIERS DE LA PRÉVENTION



La prévention est notre cœur de métier et au centre de nos missions quotidiennes. Elle est le socle d'une entreprise efficace et efficiente, tout en prenant soin de ses collaborateurs afin de leur donner tous les moyens de se protéger des risques professionnels et de s'épanouir.

Au fil des ans, nous avons souhaité changer le regard porté sur la prévention des risques professionnels en illustrant, par des exemples concrets, les gains certains apportés par la mise en place d'une démarche de prévention. De là sont nés « Les Lauriers de la Prévention » : un événement annuel visant à récompenser les actions des entreprises adhérentes en matière de santé et de sécurité au travail.

Le concept

Un événement annuel

Nous avons à cœur de mettre en lumière les entreprises adhérentes ayant mis en place des actions de prévention au sein de leur organisation. Chaque année, nous proposons à tous nos adhérents de participer aux Lauriers de la Prévention, en déposant leur dossier de candidature dans l'une des catégories proposées pour l'année en cours.

Une fois tous les dossiers de candidature reçus, nous les rendons anonymes et les transmettons de cette façon aux Lauréats de l'année N-1, pour qu'ils attribuent une note à chaque dossier. Leurs notes nous permettent ensuite de découvrir le classement par catégorie et les Lauréats de l'année N.

Mais l'aventure ne s'arrête pas là !

Dès le classement final connu, nous vous contactons pour vous annoncer si vous êtes dans le « top 3 » de votre catégorie. Si c'est le cas, nous organisons le tournage d'une vidéo dans vos locaux, visant à présenter l'action décrite dans votre dossier de candidature (les droits de la vidéo vous sont cédés à l'issue de la cérémonie). Ces vidéos, ainsi que le dévoilement du classement final par catégorie sont ensuite rendus publics lors de la cérémonie annuelle des Lauriers de la Prévention, devant un public composé de cadres dirigeants, de managers et de journalistes!

L'analyse des dossiers de candidature

Les dossiers des entreprises candidates sont évalués par :

- Un jury externe : les lauréats des « Lauriers de la Prévention » de l'année N-1
- Un jury interne : des experts en santé au travail, collaborateurs du SEST et impliqués dans le cadre des fiches action du projet de Service.

Afin de conserver l'impartialité des votes, les dossiers sont préalablement anonymisés avant d'être transmis au jury pour notation. Dès réception des dossiers de candidatures anonymisés, chaque membre du jury évalue les dossiers et les note selon les critères de notation définis par le SEST, dans les délais impartis.